

NEIGE / VERGLAS

On distingue 3 types de neige :

La neige sèche, fréquente en montagne, se forme lorsque la température est inférieure à -5°C . Légère et poudreuse, elle contient peu d'eau.

La neige humide ou collante, généralement en plaine, tombe entre 0°C et -5°C . Comme elle contient plus d'eau, elle peut être dangereuse en se compactant et en adhérant à la chaussée, aux câbles électriques, etc.

La neige mouillée, fréquente dans le sud de la France, tombe entre 0°C et 1°C et contient beaucoup d'eau. Elle s'avère également dangereuse car elle peut regeler sous forme de plaques de glace.

À savoir :

Un bulletin météo, réactualisé deux fois par jour, est accessible sur le répondeur de Météo France 24h sur 24 en composant le **3250**, pendant toute la durée de l'alerte.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

A l'entrée de l'hiver :

- tenir à disposition une ou plusieurs pelles à neige ;
- approvisionner et stocker dans de bonnes conditions du sel de déneigement.



PRÉCAUTIONS EN CAS D'AVIS D'ÉPISODE NEIGEUX OU DE VERGLAS

- Procéder au salage préventif des trottoirs, escaliers, descentes, parkings. Votre responsabilité peut être engagée en cas de chute d'un passant ou d'un client du fait du non entretien des trottoirs.
- Éviter le stationnement des véhicules le long des immeubles avec risque de chute d'un bloc de neige ou de glace.
- Redoubler de prudence lors des déplacements à pied et en véhicule.
- Prendre contact avec des professionnels pour réserver leur intervention après l'épisode neigeux.
- Interdire la circulation des chariots en extérieur.

APRÈS L'ÉPISODE NEIGEUX OU DE VERGLAS

- Faites procéder à la vérification de la toiture et au déneigement des installations fragiles par un professionnel : toiture (Attention aux risques de travail en hauteur, établir un Plan de Prévention des Risques avant le début des travaux), pergola, verrière...
- Les accès principaux, les accès et issues de secours et les rampes doivent être dégagés et sécurisés en priorité.
- En cas de coupure d'eau à titre préventif, vérifier l'état des installations avant réalimentation.
- Reconstituer les stocks de sel et de matériel de déneigement.

EN CAS DE DÉGATS SIGNIFICATIFS

- Prendre des photos.
- Prendre toutes précautions afin de s'assurer que les dégâts causés par l'intempérie ne risquent pas de s'aggraver : faire étayer, bâcher ou attacher les parties à risques.
- Prévenir immédiatement votre Correspondant Immobilier Sécurité région qui préviendra l'assurance et déterminera avec l'expert les premières mesures à prendre.
- Regrouper les produits du stock dégradés en un lieu déterminé et attendre les consignes de l'expert ou du Correspondant Immobilier Sécurité.
- Sécuriser les matériels bureautiques et isoler les stocks sensibles (électroménager, sèche-serviettes...) de tous risques d'extension du dommage lors des opérations de nettoyage par exemple.